



Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : vers une stratégie et un plan d'action mondiaux

Rapport du Secrétariat

1. Pour faciliter l'examen du point de l'ordre du jour, le projet de tableau ci-joint présente les activités de l'OMS dans certains des domaines mentionnés dans le rapport de situation.¹

¹ Voir également le document EB120/INF.DOC./1.

**DOMAINES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE MISE EN OEUVRE PRECOCE PROPOSES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SANTE PUBLIQUE, L'INNOVATION ET LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**
Activités en cours du Secrétariat de l'OMS

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
Découverte				
<p>2.2 Les pays en développement devraient mettre sur pied, appliquer ou renforcer un programme national de recherche en santé, y compris les meilleures pratiques pour la conduite et la gestion de la recherche, en prévoyant un appui politique adéquat et un financement à long terme.</p>	<p>Information sanitaire, bases factuelles et politique de recherche Programme spécial PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'OMS favorise le renforcement de la capacité des pays en développement à jouer un rôle plus large dans la recherche-développement sur les maladies tropicales. Cette activité est un élément central de la nouvelle stratégie du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales. A travers des forums ministériels tels que la réunion ministérielle de haut niveau sur la recherche en santé pour la lutte contre les maladies et le développement (Accra, 15-17 juin 2006), l'OMS encourage les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, à consacrer un pourcentage de leur budget à la recherche en santé. 		
<p>2.4 Face aux besoins sanitaires des pays en développement, il est important de trouver des moyens novateurs de lutter contre les maladies du type I ainsi que les maladies de type II et de type III. Les gouvernements et les donateurs devraient accorder un rang de priorité plus élevé à la lutte contre les maladies du type I dont l'impact ne cesse de croître dans les pays en développement et, par le biais de l'innovation, trouver des moyens plus abordables et technologiquement appropriés de diagnostic, de prévention et de traitement de ces maladies.</p>		<p>[Activité à l'initiative du pays]</p>		

* Dont la liste figure dans le document CIPIH/2006/1.

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>2.5 L'OMS devrait prendre des mesures afin de rendre les chimiothèques des firmes plus accessibles de manière à repérer des composés qui permettraient de lutter contre les maladies touchant les pays en développement.</p>	<p>Programme spécial PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales Médicaments essentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMS collabore avec l'industrie pour assurer l'accès aux chimiothèques en vue du criblage de l'activité contre les maladies parasitaires, notamment dans les pays où ces maladies sont endémiques. Un réseau de centres de criblage est en train d'être élargi pour associer davantage de pays en développement et, dans l'ensemble de cibles concernant les médicaments, on pourra identifier des cibles validées pour les génomes des parasites ; ce réseau est également élargi à des cibles concernant les diagnostics et les vaccins. Une plate-forme mondiale de criblage pour les maladies parasitaires utilisant le réseau informatique disponible est également en train d'être mise sur pied. L'OMS continue de participer à la collaboration public-privé dans ce domaine et apporte un appui à la recherche en source ouverte par l'intermédiaire de réseaux universitaires. • Le Projet des médicaments prioritaires en Europe et dans le monde a permis d'identifier les lacunes thérapeutiques qui nécessitent des mesures de recherche-développement concertées. Pour conclure des accords en vue de la découverte de médicaments et de la recherche-développement sur les produits, l'OMS cherche généralement à obtenir des engagements contractuels appropriés visant à assurer que tout produit obtenu (s'il est jugé sûr et efficace) sera largement diffusé au public, et notamment au secteur public dans les pays en développement, à des conditions raisonnables. 		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>2.6 L'OMS devrait rassembler des universitaires, des firmes pharmaceutiques et des entreprises de biotechnologie, petites et grandes, des gouvernements donateurs ou des conseils de la recherche médicale, des fondations, des partenariats public-privé ainsi que des groupes de patients et des groupes de la société civile pour un forum permanent offrant un cadre plus structuré de diffusion de l'information et de coordination entre les divers acteurs.</p>	<p>Information sanitaire, bases factuelles et politique de recherche Programme spécial PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales Initiative pour la recherche sur les vaccins Appui au Secrétariat du groupe de travail intergouvernemental Initiative Halte à la tuberculose Médicaments essentiels, Recherche sur les maladies transmissibles (maladies tropicales négligées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En convoquant des réunions de haut niveau comme la série de conférences sur la recherche en santé pour le développement, l'OMS s'attache à promouvoir l'utilisation des résultats de la recherche en santé pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques dans le cadre de partenariats entre les responsables politiques, la société civile et les chercheurs. Elle s'attache aussi à promouvoir le réseau de politiques fondées sur des bases factuelles. L'OMS a mis au point une plate-forme de découvertes pharmaceutiques fondée sur des réseaux et des partenariats regroupant les milieux universitaires, l'industrie et des institutions de pays en développement afin de mobiliser des efforts et des fonds dans ce domaine. L'OMS s'attache à promouvoir l'interaction entre les organisations et les firmes pour dégager ou renforcer des synergies pour la mise au point de vaccins novateurs. • L'OMS appuie également l'ouverture d'un accès non restreint à la littérature scientifique dans les pays en développement et le développement ultérieur d'une base de connaissances pour les maladies infectieuses négligées qui sera lancée en 2007. Elle apporte un appui financier et technique au Forum mondial pour la recherche en santé, qui s'attache à réduire les inégalités de la recherche en santé et à mobiliser un financement dans ce domaine. 		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
		<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec l'OMS, l'Initiative des médicaments pour les maladies négligées mise sur pied en 2003 par des établissements de recherche du Brésil, de la France, de l'Inde, du Kenya, ainsi que par le Ministère de la Santé de Malaisie et par Médecins sans Frontières soutient des réseaux régionaux actifs de chercheurs participant à la recherche sur les nouveaux médicaments concernant les maladies négligées. L'OMS collabore également avec l'Alliance mondiale pour la mise au point de médicaments antituberculeux, un partenariat public-privé qui s'efforce d'offrir de meilleurs antituberculeux à des prix abordables, afin de faire rapidement avancer la mise au point de substances prometteuses pour que les malades qui en ont besoin puissent en profiter. • L'OMS continue de collaborer avec la Direction de la Recherche de l'Union européenne sur les initiatives de recherche-développement dans le cadre du suivi du Projet des médicaments prioritaires en Europe et dans le monde. 		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>2.7 Les pays devraient s'efforcer par leurs politiques en matière de brevetage et de concession de licences d'accroître le plus possible la disponibilité des innovations, notamment des outils de recherche et des technologies de base pour le développement de produits intéressant la santé publique, notamment dans le contexte des pays en développement. Les organismes publics de financement devraient adopter des mesures pour encourager des pratiques raisonnables en matière de brevets et d'octroi de licences s'agissant des technologies mises au point grâce à leur financement, afin de promouvoir en aval l'innovation dans le domaine des médicaments et autres produits de soins.</p>	Médicaments essentiels	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui fourni aux Etats Membres en matière de droits de propriété intellectuelle et accords commerciaux repose sur la stratégie pharmaceutique de l'OMS. • L'OMS a fait effectuer une étude sur les revendications de brevet concernant les produits pharmaceutiques afin d'évaluer les pratiques des offices de brevet et d'en tirer des leçons pour améliorer le travail de ces offices. • L'OMS a publié des principes directeurs concernant la rémunération pour l'utilisation des brevets concernant des technologies médicales ainsi qu'un guide sur les licences obligatoires. 		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>2.8 Des communautés de brevets sur des technologies en amont pourraient être utiles dans certains cas pour promouvoir des innovations intéressantes pour les pays en développement. L'OMS et l'OMPI devraient envisager de jouer un rôle plus actif pour encourager de tels arrangements, notamment en vue de s'attaquer aux maladies qui touchent surtout les pays en développement.</p>	<p>Programme spécial PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales Initiative pour la recherche sur les vaccins Recherche sur les maladies transmissibles (maladies tropicales négligées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMS a l'intention de convoquer pour les pays en développement une conférence commune avec l'OMPI sur les mécanismes de collaboration dans des domaines tels que la recherche-développement sur les produits naturels. Elle encourage la mise en commun des recherches financées par le secteur public pour promouvoir l'innovation à l'intention des pays en développement. On peut mentionner par exemple sous l'égide de l'opération « médicaments antipaludiques » le projet du peroxyde synthétique et le projet sur les 8-aminoquinoléines pour le paludisme, avec des échanges d'information en vue de la lutte contre la leishmaniose. • L'OMS a lancé une initiative pour faciliter la découverte de nouveaux médicaments et produits diagnostiques destinés à la lutte contre les helminthiases et a apporté un appui à l'exploration du modèle de communauté de brevets pour un vaccin contre le syndrome respiratoire aigu sévère. 		
<p>2.9 Les pays en développement devraient étudier quelle forme d'exemption pour la recherche pourrait être inscrite dans leur propre législation compte tenu de leur situation, de manière à encourager la recherche et l'innovation en santé.</p>		<p>[Activité à l'initiative du pays]</p>		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>2.10 Les pays devraient prévoir dans leur législation le pouvoir de recourir aux licences obligatoires conformément à l'Accord sur les ADPIC, lorsque ce serait l'un des moyens de promouvoir notamment la recherche axée directement sur les problèmes de santé spécifiques des pays en développement.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		
<p>2.11 Les pays en développement devraient veiller à ce que leurs universités et leurs instituts publics de recherche fixent des priorités de recherche conformes à leurs besoins en santé publique et à leurs objectifs publics, en particulier à la nécessité de mener une recherche innovante visant à répondre aux problèmes de santé de leurs populations. Cela ne devrait pas exclure l'appui à des recherches en santé qui correspondraient à leurs objectifs industriels ou d'exportation et contribueraient à l'amélioration de la santé publique dans d'autres pays.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>2.12 Les établissements publics de recherche et les universités des pays développés devraient étudier sérieusement des initiatives visant à assurer que l'accès aux résultats de la recherche-développement présentant un intérêt pour les problèmes de santé des pays en développement et aux produits issus de ces travaux soit facilité par des politiques et pratiques appropriées de concession de licences.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
Développement				
<p>3.2 Pour mieux pérenniser les partenariats public-privé, il faudrait envisager les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bailleurs de fonds actuels devraient maintenir et accroître leur financement à la recherche-développement dans l'optique des problèmes de santé des pays en développement ; • un nombre plus important de bailleurs de fonds, notamment des gouvernements, devrait aussi accroître les financements et aider à protéger les partenariats public-privé et d'autres organismes qui parrainent la recherche-développement contre les changements de politique d'un grand bailleur de fonds ; • les donateurs devraient engager des fonds à plus long terme ; 	<p>Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales Initiative Halte à la tuberculose VIH/SIDA Programme mondial de lutte contre le paludisme Médicaments essentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains médicaments contre les maladies tropicales ont été mis au point grâce à des partenariats public-privé établis par l'OMS ou auxquels elle est associée. • Par l'intermédiaire du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, l'OMS a apporté un appui à la création de partenariats public-privé pour le développement de produits tels que l'opération Médicaments antipaludiques ou la Fondation pour l'innovation en matière de nouveaux diagnostics. • Par l'intermédiaire du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, l'OMS soutient la découverte de nouveaux médicaments et filières diagnostiques destinés à enrichir l'éventail des sujets couverts par les partenariats public-privé. • L'OMS fournit des lignes directrices pour la présélection des médicaments à l'attention des pays en développement. • Par l'intermédiaire du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, et d'autres domaines d'activité, l'OMS fournit des données factuelles pour infléchir les politiques une fois les produits mis au point (par exemple des données qui ont conduit à l'adoption des associations médicamenteuses comportant de l'artémisinine). 		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<ul style="list-style-type: none"> • les partenariats public-privé doivent continuer à faire la preuve qu'ils utilisent leur argent de façon rationnelle, qu'ils disposent de mécanismes transparents et efficaces pour rendre compte de leurs activités, qu'ils font appel à la coordination et la collaboration entre eux et qu'ils continuent régulièrement à suivre et évaluer leurs activités ; • l'industrie pharmaceutique devrait continuer à coopérer avec les partenariats public-privé et accroître sa contribution à leurs activités ; • les instituts de recherche de pays en développement devraient être plus étroitement associés aux travaux de recherche et aux essais. 		<ul style="list-style-type: none"> • L'OMS soutient les partenariats public-privé et les entités industrielles qui investissent dans les maladies tropicales en mettant au point des mécanismes qui favorisent l'achat et l'accès aux médicaments (par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et du Dispositif international pour l'achat des médicaments) pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. • Par l'intermédiaire du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et de la Fondation pour l'innovation en matière de nouveaux diagnostics, notamment, l'OMS a soutenu la publication de plusieurs guides pour l'essai et l'évaluation de produits diagnostiques et a présenté récemment une analyse du marché pour les outils diagnostiques concernant la tuberculose. • L'OMS soutient le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et collabore avec des entreprises pour assurer l'accès aux médicaments. 		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>3.4 Il faudrait intensifier les efforts pour renforcer les essais cliniques et l'infrastructure de réglementation dans les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, et notamment améliorer les normes d'examen éthique. L'OMS, en collaboration avec les parties intéressées, doit contribuer à envisager de nouvelles initiatives pour y parvenir.</p>	<p>Programme spécial UNICEF/PNUD/ Banque mondiale/ OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales Programme spécial PNUD/FNUAP/ OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction Initiative pour la recherche sur les vaccins Elaboration des politiques de santé en faveur du développement Médicaments essentiels Information sanitaire, bases factuelles et politique de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des principes directeurs ont été établis pour les essais cliniques dans les pays en développement.¹ L'OMS invite les chercheurs de pays en développement d'endémie à participer à des études. En août 2005, elle a constitué le Secrétariat du Système international d'enregistrement des essais cliniques qui a commencé à définir et cartographier les registres cliniques d'essais dans le monde entier, établi un réseau de ces registres et défini les possibilités d'en établir de nouveaux, comme un registre national indien, un registre VIH/SIDA, tuberculose et paludisme pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et le registre des essais de l'Afrique du Sud. L'OMS/OPS s'attache à promouvoir l'enregistrement des essais cliniques en Amérique du Sud. L'OMS contribue aux travaux du partenariat Europe-pays en développement sur les essais cliniques, continue à apporter ses conseils sur la présélection des médicaments destinés aux pays en développement et collabore avec les groupes régionaux pour renforcer la capacité de procéder à des essais cliniques. L'OMS est membre d'un réseau financé par la Commission européenne, le réseau des comités d'éthique sur la recherche biomédicale en Afrique. Sur la base d'une enquête conduite dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, une stratégie est actuellement proposée aux pays de la sous-région pour répondre aux principaux besoins qui ont été définis, en particulier le renforcement des capacités et l'harmonisation de la réglementation de la recherche en santé portant sur des sujets humains. L'OMS participe à trois projets financés par le partenariat Europe-pays en développement sur les essais cliniques : les deux premiers visent à renforcer les comités d'éthique pour la recherche au Gabon et au Nigéria, alors que le troisième fournira des outils d'apprentissage à distance aux membres de comités d'éthique et d'autres parties intéressées par la recherche en santé dans le contexte africain. 		

¹ Document TDR/PRD/GCP/02.1b.

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
		<ul style="list-style-type: none"> L'OMS a également contribué à un certain nombre d'activités de formation, de consultations régionales et de conférences visant à renforcer l'examen éthique de la recherche. Elle participe au comité d'orientation du Forum mondial sur la bioéthique dans la recherche et contribue à l'organisation de réunions annuelles qui donnent l'occasion à plus d'une centaine de participants des pays en développement d'examiner les questions d'éthique liées à la mondialisation de la recherche en santé. L'OMS sert également de secrétariat au Sommet mondial des commissions nationales de bioéthique. 		
<p>3.5 Les gouvernements devraient continuer à multiplier les formules d'achats anticipés pouvant contribuer à accélérer la mise au point et la distribution de vaccins, médicaments et produits diagnostiques parvenus aux tout derniers stades de leur développement.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		
<p>3.7 Des initiatives concrètes incitant davantage de chercheurs dans ce domaine par des approches en « source ouverte » devraient être appuyées.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
Distribution				
4.2 Les pays en développement devraient mettre en place des mesures d'incitation pour encourager la formation des agents de santé et les retenir dans leur emploi.		[Activité à l'initiative du pays]		
4.3 Les pays développés devraient aider les pays en développement dans leurs efforts pour améliorer les systèmes de prestation de soins de santé, notamment en accroissant leurs propres effectifs d'agents de santé qualifiés.		[Activité à l'initiative du pays]		
4.6 Toutes les firmes pharmaceutiques devraient adopter des politiques de prix transparentes et cohérentes et s'efforcer de réduire de manière plus systématique les prix pour les pays en développement à revenu faible ou revenu intermédiaire inférieur. Le prix des produits, qu'ils soient d'origine ou génériques, devrait être fixé de manière équitable, pas seulement pour les pays d'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés, mais aussi pour les pays à revenu faible et revenu intermédiaire inférieur où il y a un grand nombre de patients pauvres.		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
4.8 Il faudrait continuer à se pencher sur le prix des traitements pour les maladies transmissibles, en particulier les médicaments de deuxième intention pour le traitement du VIH/SIDA.		[Activité à l'initiative du pays]		
4.9 Les gouvernements des pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire où l'on trouve à la fois des patients riches et des patients pauvres devraient établir leurs modalités de financement et leur réglementation des prix de façon à assurer l'accès aux médicaments pour les personnes les plus pauvres.		[Activité à l'initiative du pays]		
4.10 Les gouvernements devraient donner la priorité aux soins de santé dans leurs programmes nationaux et, compte tenu de la possibilité d'action sur les prix conférée par les brevets, devraient adopter des mesures pour promouvoir la concurrence et faire en sorte que le prix des médicaments soit fixé d'une manière conforme à leur politique de santé publique. L'accès aux médicaments ne peut dépendre des seules décisions des firmes privées mais est aussi de la responsabilité des pouvoirs publics.		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>4.16 Les firmes pharmaceutiques devraient adopter et faire appliquer des politiques en matière de brevets facilitant l'accès aux médicaments nécessaires dans les pays en développement. Dans les pays à faible revenu, elles devraient éviter de déposer des brevets ou de les faire appliquer d'une manière susceptible d'en entraver l'accès. Les firmes sont également encouragées à accorder des licences volontaires dans les pays en développement lorsque cela peut faciliter l'accès aux médicaments et à accompagner cette mesure d'un transfert de technologie.</p>		[Activité à l'initiative du secteur privé]		
<p>4.18 Les pays développés et l'OMC devraient prendre des mesures pour assurer la mise en oeuvre des dispositions de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC et pour rendre effectif le transfert de technologie pour la production de produits pharmaceutiques, conformément au paragraphe 7 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>4.21 Dans les négociations commerciales bilatérales, il est important que les gouvernements fassent en sorte que les ministères de la santé soient représentés de manière adéquate, et que les dispositions des textes adoptés respectent les principes de la Déclaration de Doha. Les partenaires devraient étudier attentivement toutes les concessions qu'ils pourraient être amenés à faire au cours de la négociation.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		
<p>4.22 Les gouvernements et les organisations internationales intéressées devraient promouvoir de nouveaux mécanismes d'achat visant à stimuler l'offre de produits nouveaux à des prix abordables, et à accroître le nombre de fournisseurs afin de créer un environnement plus concurrentiel.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>4.23 Les pays en développement devraient adopter et mettre en oeuvre efficacement des politiques de concurrence et appliquer les mesures autorisées par l'Accord sur les ADPIC en la matière afin de prévenir ou de corriger les pratiques anticoncurrentielles concernant l'utilisation des brevets sur les médicaments.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		
<p>4.24 Les pays devraient prévoir, dans leur législation nationale, des mesures visant à encourager l'entrée sur le marché de produits génériques à l'expiration des brevets, telles qu'une exception « d'exploitation rapide » ou, plus généralement, adopter des politiques encourageant une plus grande concurrence entre les produits génériques, qu'ils soient vendus ou non sous la marque du fabricant, en tant que moyen efficace d'améliorer l'accès en rendant les médicaments plus abordables. Aucune restriction ne devrait être introduite à l'utilisation de noms génériques.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>4.25 Les pays en développement devraient adopter ou appliquer de manière efficace des politiques de promotion de la concurrence afin de prévenir les pratiques anticoncurrentielles ou d'y remédier pour ce qui est de l'utilisation des brevets sur les médicaments, y compris en recourant aux mesures propices à la concurrence existant dans le cadre du droit de la propriété intellectuelle.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		
<p>4.26 Les accords commerciaux bilatéraux ne devraient pas chercher à instituer une protection « ADPIC-plus » d'une manière susceptible de réduire l'accès aux médicaments dans les pays en développement.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		
<p>4.27 Les gouvernements devraient prendre des mesures pour éviter que ne soient élevés des obstacles à la concurrence légitime en étudiant la possibilité d'élaborer des principes directeurs à l'intention des examinateurs de brevets sur la manière d'appliquer correctement les critères de la brevetabilité et, le cas échéant, en envisageant de modifier leur législation nationale en matière de brevets.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
Encourager l'innovation dans les pays en développement				
<p>5.2 La création de réseaux efficaces, aux niveaux national et international, entre institutions de pays en développement et de pays développés, sur le plan formel et informel, est un élément important de la mise en place d'une capacité d'innovation. Les pays développés comme les pays en développement devraient s'efforcer d'intensifier les actions de collaboration qui aideront à instaurer cette capacité dans les pays en développement.</p>				

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>5.4 Les pays développés et les laboratoires pharmaceutiques (y compris les fabricants de génériques) devraient prendre des mesures pour promouvoir le transfert de technologie et la production locale de médicaments dans les pays en développement, chaque fois que cela est économiquement rationnel et permet de promouvoir la disponibilité, l'accessibilité – y compris financière – et la sécurité des approvisionnements en produits nécessaires.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		
<p>5.5 Les pays développés devraient s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC et du paragraphe 7 de la Déclaration de Doha.</p>		[Activité à l'initiative du pays]		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
<p>5.10 Les bibliothèques numériques des savoirs médicaux traditionnels devraient être intégrées dans les listes minimales de recherche documentaire des offices des brevets pour que les données qu'elles contiennent soient prises en considération lors de l'examen des demandes. Les détenteurs d'un savoir traditionnel devraient jouer un rôle déterminant pour décider si ce savoir doit être inclus dans une base de données, et ils devraient eux aussi bénéficier de l'exploitation commerciale de l'information.</p>				
Comment aller de l'avant				
<p>6.2 L'OMS devrait continuer à étudier, dans la perspective de la santé publique, l'impact des droits de propriété intellectuelle et autres facteurs sur la mise au point de nouveaux produits ainsi que sur l'accès aux médicaments et autres produits de soins dans les pays en développement.</p>	<p>Médicaments essentiels Appui au secrétariat du groupe de travail intergouvernemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de surveillance et d'analyse visent notamment : <ul style="list-style-type: none"> – à déterminer la situation concernant la protection des médicaments essentiels par des brevets : un projet pilote est en cours avec l'OMPI, l'Office européen des brevets et les offices nationaux des brevets pour analyser l'étendue de la protection par des brevets dont font l'objet les médicaments essentiels dans les pays en développement ; 		

Domaines pouvant faire l'objet d'une mise en oeuvre précoce (recommandation de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique)*	Programmes OMS	Activités connexes	Coût estimatif des activités supplémentaires	Source de financement
		<ul style="list-style-type: none"> - à déterminer une perspective de santé publique pour l'examen des brevets pharmaceutiques : l'OMS a fait faire une étude sur les revendications de brevets concernant les produits pharmaceutiques afin d'évaluer les pratiques des offices de brevets ; - à évaluer l'effet des accords commerciaux : en partenariat avec l'Institut de la Banque mondiale et le Centre international pour le Commerce et le Développement durable, l'OMS a organisé une consultation d'experts (Genève, 2006) sur la mise au point d'une méthodologie d'évaluation des effets des dispositions ADPIC-plus affectant les prix des médicaments. <p>Après avoir organisé un atelier technique (Genève, avril 2004) traitant du lien entre les vaccins et les droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement, l'OMS procède à des études de terrain pour évaluer l'effet des droits de propriété intellectuelle sur la mise au point de vaccins novateurs par des firmes locales au Brésil et en Inde. Des projets de renforcement des capacités sont en cours en Afrique, en Asie et en Amérique latine.</p>		
Autres recommandations				
Les Etats Membres pourraient envisager de présenter à titre volontaire des rapports sur la mise en oeuvre des recommandations.		[Activité à l'initiative du pays]		